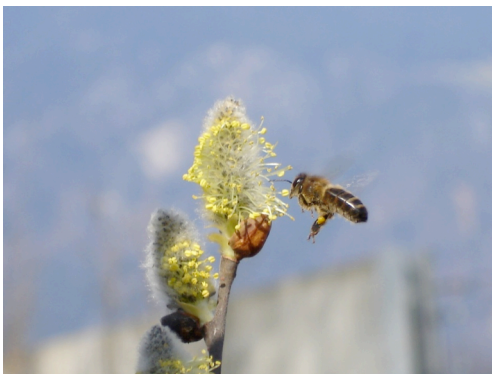


# Protection des abeilles – problème des insecticides dans l'agriculture

**À cause de leur activité pollinisatrice, les abeilles sont très importantes pour l'écosystème et l'Homme. Mais malheureusement certains pesticides contiennent des substances chimiques qui ne détruisent pas uniquement les insectes nuisibles; ils ont aussi des effets radicaux sur les abeilles. Nous demandons que les pesticides dangereux pour les abeilles soient interdits et retirés du marché.**

## Importance écologique et économique des abeilles

Les abeilles sont très importantes pour l'écosystème et l'agriculture. Sans leur activité pollinisatrice, l'Homme et de nombreuses espèces animales seraient privés d'une partie de leur nourriture et de leurs ressources vitales. Pollinisant plus de 75% de nos principales plantes cultivées, elles participent pour beaucoup au succès des récoltes. 35% de la production mondiale de denrées alimentaires dépend de l'activité des insectes pollinisateurs. En plus de la pollinisation, ceux-ci ont d'autres effets positifs, non perceptibles au premier abord. Ainsi, par exemple, Tautz & Rostàs (2008) ont démontré que le vol des abeilles dérange les chenilles de certaines espèces de papillons, au point que celles-ci dévorent, en situation expérimentale, jusqu'à 70% moins de masse végétale sur les poivrons et le soja que lorsqu'il n'y a pas d'abeilles.



Pollinisant plus de 75% de nos principales plantes cultivées, les abeilles sont très importantes – non seulement pour l'écosystème mais aussi pour l'Homme. © Pro Natura

## Traitement des plantes – où en est la protection des abeilles ?

Tout un assortiment de pesticides est commercialisé aujourd'hui. Ceux-ci contiennent, cependant, des substances chimiques qui ne détruisent pas uniquement les insectes nuisibles ; ils ont aussi des effets radicaux sur les organismes utiles, telles que les abeilles. Chaque année, en Suisse, 1400 tonnes de pesticides (insecticides, herbicides, fongicides et régulateurs de croissance) sont épanchées directement dans l'environnement<sup>1</sup>. La diminution constante des quantités d'insecticides vendues entre 1990 (223 tonnes) et 2006 (84 tonnes) n'a pas obligatoirement un impact bénéfique sur la pollution. Les anciens produits ont été remplacés par des produits nouveaux, qui agissent plus efficacement en quantité moindre comme, par exemple, les produits de la classe des néonicotinoïdes.

## Néonicotinoïdes - des agents dangereux pour les abeilles

Les néonicotinoïdes sont des composés synthétiques de nicotine ; ils sont utilisés comme insecticides de contact ou par ingestion contre, notamment, la chrysomèle des racines du maïs, l'oscinière de l'avoine et le taupin. Les substances actives de la classe chimique des néonicotinoïdes sont la clothianidine, l'imidaclopride et le thiaméthoxame. En 2008, la clothianidine a causé la mort d'un grand nombre d'abeilles en Allemagne.

Les substances sont employées pour la désinfection des semences ou appliquées par pulvérisation sur les plantes. En Suisse, ces neurotoxiques très puissants sont utilisés sur 4 % de la surface de maïs enssemencée annuellement (2'500 ha). 90% des semences de betterave sucrière (19'450 ha) et 70% des semences de colza (15'500 ha) sont traitées aux insecticides à base de néonicotinoïdes<sup>2</sup>.

### **Pourquoi l'agriculteur fait-il cela ?**

L'agriculteur n'a souvent pas le choix lorsqu'il achète ses semences, puisque la plupart des semenciers désinfectent automatiquement tout, à l'exception des semences biologiques. De plus, la baisse continue des prix offerts aux producteurs contraint ces derniers à utiliser des pesticides sur les cultures de céréales et d'oléagineux pour minimiser les risques. Tandis qu'un agriculteur pratiquant la culture biologique du colza est rémunéré, dans le meilleur des cas, CHF 180.-/100 kg, l'agriculteur conventionnel ne reçoit qu'environ CHF 80.-/100 kg. Le supplément permet de couvrir les risques élevés de l'agriculteur bio – jusqu'à la perte totale des récoltes par l'action des insectes.

### **Le comportement des néonicotinoïdes dans la plante**

Absorbée par les racines, la substance active se transmet depuis les racines jusque dans toutes les parties aériennes de la plante. Elle se répand donc dans les tiges, le feuillage, la sève et même les fleurs (nectar et pollen). La clothianidine a été retrouvée également dans divers produits alimentaires (p. ex. la tomate et le concombre) et représente donc un danger non seulement pour les abeilles mais aussi pour l'Homme.



Les Néonicotinoïdes, sont très dangereux pour les abeilles. Ils sont appliqués par pulvérisation sur les plantes ou employés pour la désinfection des semences. © Greenpeace/Bob Edwards

### **La dégradation des néonicotinoïdes dans le sol**

La dégradation des substances actives de la classe des néonicotinoïdes est très lente. Dans le cas de la clothianidine, la durée de demi-vie moyenne de la substance dans le sol mesurée au champ est de 120 jours (voir note en bas de page 4, numéro 2). En cas de cultures successives, une demi-vie aussi longue entraîne une accumulation des taux de clothianidine dans le sol.

### **Propagation des néonicotinoïdes**

Au cours de l'ensemencement, des particules de désinfectant sont dispersées avec l'évacuation d'air dans les alentours proches. Bien que l'emploi de déflecteurs<sup>3</sup> sur les machines à semer soit obligatoire depuis 2009, on constate une dissémination de poussières d'environ 10%. Ainsi, non seulement les plantes cultivées mais aussi la flore voisine sont influencées par ces substances actives. Les néonicotinoïdes étant répartis dans la plante entière, ils touchent également les abeilles en tant qu'insectes pollinisateurs se nourrissant de nectar et de pollen. Dans le cas du maïs et d'autres plantes de culture, on observe une exsudation (suintement d'eau au bord des feuilles), avec des concentrations pou-

vant être extrêmement toxiques pour les abeilles.

### **Les alternatives à la chimie - prix justes pour les producteurs et rotation des cultures**

Dans les méthodes de culture biologiques, on utilise des extraits végétaux tels que la prêle, la camomille et la valériane pour la désinfection classique des semences. Il est également indispensable de veiller à une bonne rotation des cultures. Toutefois, cette mesure préventive n'offre souvent pas de résultats satisfaisants, et le risque, pour les agriculteurs, de perdre la récolte, est élevé. Il faut donc, en plus des paiements directs, offrir aux producteurs des prix qui couvrent le risque élevé qu'ils encourent lorsqu'ils n'utilisent aucun insecticide.

#### **Greenpeace et Pro Natura demande :**

- l'interdiction des pesticides dangereux pour les abeilles et appelle la Confédération à retirer immédiatement son autorisation pour les désinfectants dangereux pour les abeilles. En particulier la clothianidine et l'imidaclopride, dont la toxicité pour les abeilles est prouvée, doivent être retirées du marché. L'actualité internationale montre qu'il est tout à fait possible d'appliquer des interdictions radicales. La clothianidine est strictement interdite en France, au Canada et dans l'État de New York<sup>4</sup>.
- des homologations plus transparentes et appelle la Confédération à mandater des organismes indépendants pour étudier sur le terrain les effets à long terme des pesticides sur la biodiversité dans l'agriculture.
- une stratégie visant à réduire l'emploi des pesticides en Suisse dans une proportion clairement définie et obligatoire.
- une augmentation des contributions à la culture biologique et des primes à la culture extensive.

## Notes de bas de page

---

<sup>1</sup> Office fédéral de la statistique OFS :  
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/the men/07/03/blank/ind24.indicator.240502.2405.html>

<sup>2</sup> Voir Réponse du Conseil fédéral, Question de Maya Graf, 10.1041 – Néonicotinoïdes. Effets sur l'environnement et sur les abeilles.

<sup>3</sup> Les déflecteurs orientent l'air soufflé des machines à semer vers le sol et non plus vers le haut, comme c'était le cas auparavant. Ils permettent de réduire la dispersion des poussières pendant l'ensemencement.

<sup>4</sup> Syndicat allemand des métiers apicoles DBIB, Prise de position 12/2008